

Extrait des délibérations du conseil communautaire de la communauté des communes du centre-ouest

Objet : Convention de mise à disposition de matériels au bénéfice de l'Office de Tourisme

Séance du 30/09/2021

Délibération n° 42

Nombre de conseillers

En exercice : 40

Présents : 16

Absents : 24

Votants : 20

- dont « pour » : 20

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Centre-Ouest, convoqué le 24 septembre 2021 s'est réuni sous la présidence de M. Saïd Maarifa IBRAHIMA, à la MJC de Tsingoni le jeudi 30 septembre 2021 à 16heures.

Présents :

CHANRANI Daoudou, IBRAHIMA Saïd Maarifa, IBRAHIMA Ambdoulhanyou, MOHAMED MROUDJAE Issoufa, MROIVILI Mouhamadi Moindjié, ABDOU ELOIHIDE Dhatia, , MDALLAH Anlamati, ,RAMA Ahmed, ABDALLAH Houssamoudine, SAID-SOUFFOU Soula, ABDOU Mohamed, BOINA M'ZE Salim, BOINAHERY Ibrahim, ABDOU COLO Nassuhati, ABDALLAH Oidhuati, BACAR SOILIH Inchaty,

Absents :

AMBDI Youssouf, YSSOUFI Chaidati, CHANFI Bibi, BOURA Zaounaki Fatima, NOUDJOUR Madi Assani, ISSOUFI Ramadani, ABDOURAHAMANE Céline, BOINAIDI Habachia, MADI Fatima, AHMED COMBO Papa, ABDOU Fatima, ADAM Ahmed, DIGO Popina, HALIDI Hadidja, MADI OUSSENI Mohamadi, , SOUMÁÏLI Mhamadi, SIAKA Ahamada, MOHAMED Bacar, MROIVILI MOILIM Amina, ALLAQUI Mohamed, ATTIBOU Zaïnati, MOHAMED Zaïnaba, RIDHOI Zaïnabou, SAID Mariame

Ont donné pouvoir :

M Mohamed Bacar à M Ahmed Rama
Mme Mohamed Zainaba à M Boina M'zé Salim
Mme Rdhoi Zainabou à M Daoudou Chaanrani
Mme Yssoufi Chaidati à M Mohamed Abdou

Secrétaire de séance : Mme Bacar Soilih Inchaty

Vu les statuts communautaires et notamment l'article 5 portant création d'un office de tourisme communautaire dans le cadre de la compétence obligatoire de développement économique et touristique,

Vu le contrat de convergence signé entre la communauté de communes Centre-Ouest et les services de l'Etat portant sur le financement d'un certain nombre d'actions communautaires dont les suivantes :

- ❖ Achat de 40 VTT
- ❖ Achat d'un véhicule de service
- ❖ Achat de bornes interactives

Vu les statuts de l'office de tourisme qui est l'organisme chargé de mettre en œuvre la politique de promotion touristique du territoire communautaire,

Considérant que les matériels ci-dessus financés au titre du contrat de convergence ont vocation à être exploités à cette fin par l'office du tourisme communautaire structuré en Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial (EPIC),

Considérant qu'il y a lieu de conventionner la mise à disposition des matériels ci-dessus listés et propriétés de la communauté de communes Centre-Ouest à l'office de tourisme de la 3CO

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide

- **De valider la convention ci-annexée à intervenir avec l'office de tourisme communautaire en vue de l'exploitation des matériels acquis dans le cadre du contrat de convergence à des fins de promotion touristique du territoire.**
- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention et à en faire application.**

Fait et délibéré le 30/09/2021

Ont signé les membres présents

Pour extrait conforme au registre



Signé électroniquement par : IBRAHIMA SAID MAANRIFA
Date de signature : 05/10/2021
Qualité : Signature de PDF - Président

M. IBRAHIMA Said Maanrifa
Président de la Communauté
des Communes du Centre Ouest